

Parcoursup : le projet de décret du ministre recueille zéro voix «pour» au Conseil supérieur de l'éducation

Le ministre a présenté au Conseil supérieur de l'éducation du lundi 5 mars 2018 un «*projet de décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur (...)*».

Parcoursup, c'est la liquidation des filières universitaires

Le projet de décret prévoit ni plus ni moins que la détermination des capacités d'accueil tienne compte du nombre de demandes (vœux d'inscription formulés lors de la préinscription) sur trois ans et des «des perspectives d'insertion professionnelle des formations». Cela signifie soumettre l'enseignement universitaire au marché du travail, justifier la fermeture de centaines de filières, de postes de titulaires, et répondre aux injonctions du MEDEF dans la logique des lois LRU-Pécresse-Fioraso que FO a combattues. Les enseignements disciplinaires au lycée seront directement menacés puisque la réforme Blanquer «Baccalauréat 2021» est étroitement liée au sort des filières universitaires (continuum bac-3/bac+3 prévu par la loi Peillon de refondation de l'école). Dans ce cadre, le baccalauréat est réduit à un simple diplôme de fin d'études avec un contrôle continu généralisé et un parcours à la carte pour chercher à répondre, dès la classe de Seconde, aux attendus universitaires.

Parcoursup, c'est la liquidation du baccalauréat comme premier grade universitaire

De fait, pourquoi le gouvernement maintiendrait-il un diplôme national, premier grade universitaire, alors que – dans le même temps – il cherche à s'attaquer à toutes les garanties collectives (statuts, inversion de la hiérarchie des normes avec la loi Travail et les ordonnances Macron...)?

Le projet de décret prévoit ainsi qu'un candidat qui reçoit plusieurs propositions d'admission et qui ne répond pas dans le délai imparti (quelques jours) «perd le bénéfice de toutes les propositions (...) ainsi que de l'ensemble de ses demandes d'inscription en attente de proposition d'un établissement». Le plan étudiants apparaît pour ce qu'il est : un outil de sélection, la détention du baccalauréat n'étant plus la seule condition pour accéder à la filière universitaire de son choix. Et si des doutes pouvaient encore subsister : le ministère s'est opposé à tous les amendements – pourtant majoritaires dans le CSE – qui visaient à éliminer du projet de décret les dispositions permettant la sélection à l'entrée de l'université.

Pour en finir avec cette politique de régression sociale : grève le 22 mars

Il ne peut y avoir une «bonne application» du plan étudiants : c'est ce que les organisations de l'interfédérale nationale (FSU, FNEC FP-FO, FERC-CGT, SUD Education, SNUDEP, UNEF, UNL, SGL) ont rappelé au ministre, dans une déclaration commune lue en début de séance du CSE dans laquelle elles réaffirment leur exigence d'abrogation de la loi ORE, du plan étudiants et des textes réglementaires qui l'accompagnent. Les organisations syndicales, étudiantes et lycéennes représentées au CSE ont voté ensemble contre le projet de décret.

Vote du CSE sur le projet de décret

0 voix pour, 36 contre (FO, FSU, CGT, Solidaires, UNEF, SGL, FCPE),

21 abstentions (CFDT, UNSA), 3 refus de prendre part au vote (SNALC-FGAF)

Les fédérations syndicales ont également rappelé leur appel à la grève le 22 mars, avec l'ensemble des fonctionnaires.

Pour la FNEC FP-FO, seul le rapport de forces des personnels avec leurs organisations syndicales peut imposer au gouvernement le retrait de ses plans destructeurs contre les statuts, les diplômes nationaux, les qualifications, les salaires, les conditions de travail. Elle appelle l'ensemble des personnels à se réunir en assemblées générales, en heures d'information syndicale, pour réaffirmer leurs revendications et décider la grève.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève pour le jeudi 22 mars.